



Bonnes pratiques de communication sur le médicament vétérinaire

Programme

Objectifs de la formation

- Connaître les principaux textes réglementaires, notamment le décret n° 2015-647 du 10 juin 2015 relatif à la publicité des médicaments vétérinaires et le rôle de l'ANMV en matière de contrôle de la publicité
- Comprendre les notes de position de l'ANMV sur la publicité pour le médicament vétérinaire
- Comprendre les bonnes pratiques de communication en faveur du médicament vétérinaire du SIMV
- Appliquer les dispositions lors de la création de publicité et de supports d'information
- Analyser des documents ayant fait l'objet de cas à l'observatoire de la publicité
- Créer des plans de communication attractifs et conformes aux dispositions du Code de la Santé Publique et des règles d'éthique et de bonnes pratiques du SIMV

Personnes concernées

Toute personne qui détient une responsabilité dans l'élaboration et l'application des politiques commerciale, marketing, communication des entreprises : Directions générales, Services commerciaux (terrain et sédentaire), Services marketing, Services communication, Services réglementaires...

Prérequis

Une bonne connaissance du marché du médicament vétérinaire, de la réglementation générale sur le médicament vétérinaires et des principes de communication est requise

Intervenant

Arnaud Deleu, Directeur des affaires économiques et de la formation

Durée et méthodes mobilisées

Durée totale : 5 heures

Dès l'inscription :

- 4 modules d'autoformation pour une durée totale d'une heure [optionnel]
 - un module de cas pratiques d'une demi-heure [optionnel]
- En présentiel : 3h30 de formation de 09h30 à 13h00 [obligatoire]

Méthodes mobilisées :

- Vidéo projection du support PowerPoint.
- Partage d'expérience avec le formateur. Explication par l'exemple.
- Études de cas au cours desquelles les préoccupations et interrogations des participants sont systématiquement privilégiées.
- Questionnaire en ligne au cours de la formation.
- Remise d'une documentation pédagogique.

SIMV | Syndicat de l'Industrie du Médicament et diagnostic Vétérinaires

T +33(0)1 53 34 43 43 | **T** +33(0)1 53 34 43 45 | Twitter @SIMV_RP | **SIMV.ORG**
50, rue de Paradis | 75010 PARIS | FRANCE | SIRET 423 203 645 000 27
N° d'Activité : 11754346975 | TVA FR63423203645



09h00 - 09h30 : **Accueil et émargement de la feuille de présence**
09h30 - 09h40 : **Présentation des participants et de leurs attentes**
09h40 - 13h00 : **Formation**

Publicité ou communication ?
Médicaments pouvant faire l'objet de publicité
La cible, les destinataires
Le contenu
Rôle de l'Anses - ANMV
Publicité en faveur de produits n'ayant pas le statut de médicament

Etude des cas pratiques

Provenant de la base de l'observatoire de la publicité ou proposés par les participants

Evaluation de la formation par les stagiaires

Remise de l'attestation de formation

Modalités d'évaluation

Quiz – QCM en distanciel sur la plateforme www.simv.upility.com au rythme de l'apprenant

Tarif et modalités pratiques

Tarif (hors TVA 20%) : 330 Euros HT/participant. Ce tarif comprend le support de formation

Date : nous contacter pour définir une date de session.

Lieu : **SIMV, 11 rue des Messageries, Bâtiment C, 5^e étage, 75010 Paris**

Accès : **Métro Ligne 7 station Poissonnière**

Restauration à proximité.

Immeuble disposant d'un ascenseur.

Notre salle n'est pas accessible aux PMR, nous vous remercions de nous contacter pour définir ensemble vos besoins et vous proposer notre formation avec des modalités adaptées ou sur un autre site.

Notre salle dispose d'un système de vidéo-projection et d'une connexion wifi.

Il est recommandé de se munir d'un matériel informatique connecté en Wifi : ordinateur portable, tablette, smartphone afin de participer aux études de cas et questionnaires.

SIMV | Syndicat de l'Industrie du Médicament et diagnostic Vétérinaires

T +33(0)1 53 34 43 43 | **T** +33(0)1 53 34 43 45 | Twitter @SIMV_RP | SIMV.ORG
50, rue de Paradis | 75010 PARIS | FRANCE | SIRET 423 203 645 000 27
N° d'Activité : 11754346975 | TVA FR63423203645

